



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 7 DECEMBRE 2021 – DE 20H00 À 22H32**
à la salle polyvalente à la route des Monts 14

VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Jean-Pierre Vallélian (PLR)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Amélie GAPANY (PLR) – Romain GLASSON (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Louis PITTET (UDC) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENAUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR)
EXCUSÉS	Messieurs Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), Président, et Ralph Frossard (UDC)
TOTAL	28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15
CONSEIL COMMUNAL	Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Monsieur Wolfram SCHUWEY
SECRÉTAIRE	Madame Diana SANTOS
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Hugo DELABAYS
HUISSIER	Monsieur Philippe SAVARY

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Monsieur le Vice-président ouvre la séance du Conseil général du 7 décembre 2021.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur, que j'ouvre ce soir la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur Frédéric Blanc pour des raisons de santé ainsi que Monsieur Ralph Frossard.

Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Hugo Delabays, le secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, le caissier, Madame Melinda Villos, la responsable du service technique, sans oublier notre précieux huissier, Monsieur Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre commune.

J'ai également l'honneur de saluer Monsieur Vincent Bosson, lieutenant de préfet et futur préfet, présent ce soir à notre séance.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général.

Il est temps à présent de nous occuper des dossiers de notre commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 17 novembre 2021.

Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne qui contenait la documentation complète relative au tractanda de la séance de ce soir. Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Vous avez également reçu une notice d'explications concernant les mesures sanitaires à respecter avant, pendant et après la séance du Conseil général. Je vous rappelle également les éléments qui étaient aux points 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 :

- Préalablement à la séance du Conseil général, les participants connaissent les mesures de protection générale telles que l'hygiène des mains et l'éloignement social. Les participants sont priés de quitter les lieux en cas de symptômes.*
- Les conseillers généraux qui font partie des personnes vulnérables devront observer strictement les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP. Ils peuvent renoncer à assister à la séance.*
- Les personnes malades ou qui se sentent malades sont invitées à s'excuser et à ne pas participer.*

- *Les mesures précitées sont uniquement préventives, aucune disposition ne permettant de prendre des mesures contraignantes.*

Je vous remercie de les respecter et de garder le masque tout le long de la séance, sauf lors des interventions.

Chaque groupe est représenté par 1 personne qui a été placée au 1^{er} rang afin qu'un seul microphone soit utilisé. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné afin de décliner votre identité et de faciliter la rédaction du procès-verbal. Notre huissier devra également désinfecter les microphones volants à chaque utilisation.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Avant de procéder à l'appel nominal, je cède la parole à Madame Sabine Guillet pour une petite introduction. »

Madame Sabine Guillet intervient en ces mots :

« Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs du Conseil général,

C'est avec plaisir que nous vous offrons ce soir les belles gourdes aux couleurs de notre commune qui se trouvent devant vous. Sachez que ce cadeau sera également remis à chacun des employés de notre commune par leur responsable direct et/ou conseiller en charge.

Il s'agit là d'une action que nous avons décidé de mettre en place dans le cadre du Label Cité de l'énergie que nous espérons obtenir l'année prochaine.

Ces gourdes sont non seulement une bonne action pour le Label, un joli souvenir de votre législature et un cadeau Covid compatible qui nous permet de remplacer nos traditionnelles bouteilles en pet.

En résumé cet objet est un atout, un geste vers une attitude plus éco-responsable et une commémoration de votre investissement envers la commune.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne séance. »

Au nom du Conseil général, Monsieur le Vice-président remercie Madame Guillet ainsi que tous les membres du Conseil communal pour ce présent. Il cède la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal.

APPEL

Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

Membres présents : 28

Membres excusés : 2

Majorité absolue : 15

Monsieur le Vice-président constate que le quorum au sens de l'art. 44 Loi sur les communes est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Vice-président présente l'ordre du jour en ces termes :

« La convocation de la séance a été publiée le 19 novembre 2021 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier du 17 novembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 8 novembre 2021. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 septembre 2021 – approbation
2. Règlement concernant les indemnités du Conseil général – approbation
3. Budgets 2022
 - 3.1. Budget des investissements – présentation
 - 3.1.1. Réorganisation des archives communales – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.2. Travaux de rénovation du bâtiment administratif et locatif à la rue de la Gruyère 60 – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.3. Travaux de rénovation du bâtiment à la rue Hubert-Charles 12 – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.4. Réfection de la route de Champ-Jordan – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.5. Réfection du chemin des Collonges – crédit complémentaire – approbation
 - 3.1.6. Création d'un nouveau collecteur secteur St-Michel – crédit d'engagement – approbation
 - 3.2. Budget de fonctionnement – présentation
 - 3.3. Budgets de fonctionnement et des investissements – vote final
4. Dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère – approbation
5. Election des membres de la commission énergie et développement durable
6. Election des membres de la commission Senior+
7. Postulat de Mesdames Isabelle Monney-Savary et Cindy Murith « Mise à disposition gratuite des protections hygiéniques » – décision de transmission au Conseil communal
8. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre formel, il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Vice-président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION

Monsieur le Vice-président remercie Madame Diana Santos pour la coordination du procès-verbal du 21 septembre 2021 et Madame Julie Repond pour sa rédaction. Il demande si ce dernier amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Madame Stéphanie Klaus intervient en ces mots :

« Ce n'est pas une correction mais un complément aux lignes 1215 et suivantes qui parlent de l'opération coup de balai qui a été chapeautée par 5 personnes du Conseil général. Il manque à la liste Monsieur Frédéric Blanc qui a omis de se remercier lui-même. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Stéphanie Klaus pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 septembre 2021.

Monsieur le Vice-président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 septembre 2021 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES INDEMNITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL – APPROBATION

Monsieur le Vice-président indique que les membres du Conseil général ont reçu, avec la documentation de séance, une modification du règlement sur les indemnités du Conseil général.

Il passe la parole à Madame la Syndique pour une introduction sur ce règlement.

Madame la Syndique intervient en ces termes :

« En complément du message qui vous a été transmis, nous tenons à ajouter que notre réflexion et analyse avaient principalement pour but de revaloriser la fonction de conseillères générales et conseillers généraux. La nouvelle proposition rémunère non seulement la présence des membres aux séances, mais également à la préparation de celles-ci. Il s'agit aussi d'indemniser celles et ceux qui s'investissent dans les projets.

Un comparatif avec d'autres communes ayant un Conseil général a été effectué. Nous avons constaté que les tarifs actuels n'étaient pas adéquats par rapport au travail entrepris par le Législatif.

Ce règlement n'est pas considéré comme un règlement de portée générale, mais comme un règlement d'organisation. Dès lors, un examen préalable par le Service des communes n'est pas impératif.

Par conséquent, le Conseil communal et le Bureau du Conseil général vous invitent à accepter la modification du règlement concernant les indemnités du Conseil général. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique et ouvre la discussion sur ce point. Il demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson intervient en ces mots :

« Monsieur le Vice-président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général,

Le groupe PLR a pris connaissance de cette proposition de règlement concernant l'augmentation des indemnités du Conseil général. Même si la fonction de Conseiller général peut être assimilée à du bénévolat, même si elle est défrayée de manière très modique, cette proposition nous semble être une base juste dans un système démocratique aujourd'hui qui fonctionne sur ce bénévolat. Notre proposition est donc dans cette logique de valider à la majorité au sein du groupe PLR. Nous laisserons cependant la liberté aux membres de notre groupe de s'exprimer sur ce sujet. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion générale. Il relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement sur les indemnités du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, il annonce le vote.

VOTE
Le Conseil général accepte par 27 oui et 1 non, le règlement concernant les indemnités du Conseil général tel que présenté.

3 BUDGETS 2022

3.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS – PRÉSENTATION

Monsieur le Vice-président ouvre la présentation du budget 2022 en ces termes :

« L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général.

Nous allons examiner dans un premier temps les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Ensuite, nous allons examiner chapitre par chapitre le budget de fonctionnement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2022.

Pour les demandes de crédits liées aux investissements, vous avez toutes et tous reçu un rapport par objet. Je précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour. Pour l'instant, je passe la parole à Madame Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2022. »

Madame la Syndique intervient en ces mots :

« Le total brut des investissements apparaissant au budget 2022 s'élève à CHF 4'898'480.00.

Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour la somme totale de CHF 548'230.00. Les crédits reportés représentent un montant de CHF 4'350'250.00. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres.

Pour information, tous les investissements, sauf celui concernant les archives communales, ont été présentés à la commission d'aménagement lors de la séance du 25 novembre 2021. Les membres de la commission les ont analysés sous l'angle technique et les ont approuvés à l'unanimité. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour son introduction. Il ajoute que les membres du Conseil général ont reçu des messages très complets et détaillés relatifs aux 6 investissements. Il propose de ne pas présenter une nouvelle fois ces investissements. Il ajoute toutefois que les membres du Conseil communal restent à disposition pour des éventuels compléments d'information.

3.1.1. REORGANISATION DES ARCHIVES COMMUNALES – CREDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Monsieur le Vice-président demande si le Conseil communal souhaite apporter un complément d'information pour cet investissement.

Tel n'étant pas le cas, il passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Ce travail d'archivage est nécessaire au bon fonctionnement d'une commune. La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement pour la réorganisation des archives communales.

Monsieur Pierre Mauron intervient en ces mots :

« Merci Monsieur le Vice-président. Premièrement, est-ce que le montant de CHF 77'000.00 concerne juste la mise en œuvre des priorités 1 ou est-ce que cela concerne également les éléments qui sont en priorité 2 telles qu'indiquées dans la barre des tâches qui figure à la fin du message ?

Deuxièmement, est-ce qu'il y a eu des contacts entre la Commune et le canton de Fribourg étant donné que la loi sur les archives cantonales prévoit également, pour des questions de conservation, la possibilité de dépôt au niveau cantonal ?

Pour la suite, si ce crédit ne comporte que les priorités 1, est-ce que nous pouvons avoir idée du coût de l'inventaire et du reconditionnement de ces archives ? Car s'il s'agit juste de les stocker et que le travail d'inventaire est beaucoup plus onéreux pour la Commune, nous aimerions avoir une idée globale de ces tâches afin de se prononcer sur un budget complet. Admettons que les premières priorités coûtent CHF 77'000.00, si nous avons un multiple de cela pour la suite, il serait bien que nous puissions réfléchir globalement et non pas au coup par coup une fois que cette première phase aura été terminée. »

Madame la Syndique répond en ces mots :

« Le crédit demandé ce soir de CHF 77'000.00 comprend non seulement les priorités 1 mais également les priorités 2. Il s'agit vraiment de faire le tri, l'inventaire et le reconditionnement de nos archives communales. Concernant les contacts avec l'Etat, nous en avons eus certains mais ce n'est pas très clair ce qui pourrait

être mis chez eux mais dans tous les cas, pour nous, cela représente un certain avantage de tout avoir sur place dans les locaux de l'administration communale. Je ne sais pas s'il y avait encore une question, j'ai peut-être oublié quelque chose. »

Monsieur Pierre Mauron ajoute :

« Juste un petit complément, l'art. 10 al. 1 de la loi sur les archives cantonales indique que certaines archives peuvent être déposées dans les archives de l'Etat et justement cela fait l'objet d'une convention alors si cela peut diminuer les coûts, tant mieux. »

Madame la Syndique répond :

« Pour les archives historiques, effectivement on pourrait envisager de les mettre à l'Etat. Aujourd'hui, la réflexion n'a pas été menée jusque-là. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président remercie et intervenants et passe au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour la réorganisation des archives communales selon la proposition du Conseil communal.

3.1.2. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET LOCATIF À LA RUE DE LA GRUYÈRE 60 – CREDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Pour ce 2^{ème} investissement relatif aux travaux de rénovation du bâtiment administratif et locatif à la rue de la Gruyère 60, Monsieur le Vice-président passe la parole au Conseil communal pour apporter un complément d'information.

Monsieur Jean-Daniel Bosson s'exprime en ces mots :

« Une petite précision concernant la rénovation des appartements ; cela englobe l'achat et la pose d'un four dans les trois studios qui n'en n'étaient pas équipés. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Afin de maintenir la valeur du bâtiment et répondre aux exigences de la protection incendie, ces travaux doivent être effectués, d'autant plus que des fours vont être installés.

La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany et ouvre maintenant la discussion sur ce crédit d'engagement pour les travaux de rénovation du bâtiment administratif et locatif à la rue de la Gruyère 60.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet intervient en ces mots :

« Au nom du groupe UDC, nous sommes d'accord avec ce crédit concernant des travaux de rénovation qui semblent nécessaires. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion sur ce point et passe au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour les travaux de rénovation du bâtiment administratif et locatif à la rue de la Gruyère 60 selon la proposition du Conseil communal.

3.1.3. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT HUBERT-CHARLES 12 – CREDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Le Conseil communal ne souhaitant pas ajouter des compléments, Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Le crédit demandé nous semble très important en relation avec le descriptif des travaux de rénovation. Nous encourageons vivement le Conseil communal à revoir les coûts à la baisse. Mais, ces travaux étant utiles afin de conserver le bâtiment en bon état, la commission financière préavise positivement ce projet. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany et ouvre maintenant la discussion sur ce crédit d'engagement pour les travaux de rénovation du bâtiment Hubert-Charles 12.

Au nom de groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine intervient en ces mots :

« Notre groupe trouve également plutôt cher le montant pour ces diverses réparations. Cependant après plusieurs échanges internes, nos avis divergent. C'est pourquoi ce soir nous laissons libre choix à nos membres. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient en ces termes :

« Le groupe Centre n'est pas unanime concernant cet investissement. La majorité du groupe accepte ces travaux alors que certains se demandent si les travaux n'ont pas été anticipés avant de savoir exactement à quoi va être affecté ce bâtiment. Il existe un réel risque de devoir faire des travaux complémentaires si l'affectation définitive n'est pas consolidée. C'est pourquoi il y a une liberté de vote au sein du groupe le Centre. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s, Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary intervient en ces mots :

« Déjà je souhaite remercier un membre de Conseil communal, Monsieur Schwab qui est venu à notre préparation de groupe pour nous expliquer tous les investissements et nous donner des informations complémentaires. Concernant cet investissement, la majorité du groupe semble d'accord sur le fait que ces travaux sont élevés mais ils sont nécessaires si nous voulons garder le bâtiment en bon état. La mise à

disposition des salles aux sociétés est un point que nous soutenons vivement. C'est pourquoi nous donnons un préavis positif et nous préconisons de voter pour cet investissement. »

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson intervient comme ceci :

« Comme au sein des autres groupes, nous avons aussi fortement débattu sur ce sujet. Nous avons les mêmes remarques qu'évoquées par mes collègues, également une surprise par rapport au montant. Des avis quelque peu partagés mais un point commun, ce bâtiment est utilisé pour les sociétés communales. Je crois qu'il est vraiment important aujourd'hui d'apporter notre soutien à ces sociétés. C'est la raison pour laquelle une majorité de notre groupe a donc pris position positivement pour cet objet. Cependant comme pour l'investissement précédent, nous allons laisser la liberté de vote à nos membres du groupe PLR. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président passe la parole au Conseil communal pour leurs réponses.

Madame Anne Favre-Morand répond en ces mots :

« Tout d'abord un petit détail, c'était bien Monsieur Schuwey qui s'est rendu à la séance du groupe PS, Vert.e.s, Indépendant.e.s. et non pas Monsieur Schwab. Ensuite, comme l'a suggéré Madame Gapany, il est sûr que nous ferons tout ce qu'on peut pour limiter les coûts. CHF 70'000.00 c'est peut-être vu un peu haut, nous ferons tout pour limiter ces coûts. Dans ce montant, il y a déjà plus de CHF 40'000.00 de peinture. Les locaux ont été utilisés de nombreuses années par les enfants de l'AES et la peinture a bien souffert durant cette période. Par rapport à l'utilisation du bâtiment, il va de soi que le Conseil communal a une volonté très claire que ce bâtiment soit à l'utilité des sociétés du village. C'est vraiment une volonté politique que nous puissions soutenir toutes les sociétés. Soyez assurés que ce bâtiment sera le bâtiment des sociétés de Riaz. Il est important pour nous de mettre des locaux qui soient plus ou moins optimaux pour toutes nos sociétés. Les dernières petites rénovations datent de 1998 donc cela commence à dater. A notre sens, c'était le grand moment d'investir quelque chose. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président passe au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte par 24 oui, 3 non et 1 abstention, le crédit d'engagement pour les travaux de rénovation du bâtiment Huber-Charles 12 selon la proposition du Conseil communal.

3.1.4. REFECTION DE LA ROUTE DE CHAMP-JORDAN – CREDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Le Conseil communal ne souhaitant pas intervenir, Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et financement proposé pour autant que les travaux soient effectués dans l'année à suivre. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur ce point et passe au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour la réfection de la route de Champ-Jordan selon la proposition du Conseil communal.

3.1.5. REFECTION DU CHEMIN DES COLLONGES – CREDIT COMPLÉMENTAIRE - APPROBATION

Le Conseil communal ne souhaitant pas ajouter des compléments, Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Cet investissement n'apporte pas de commentaire particulier.

La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et financement proposé. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany et ouvre la discussion sur ce crédit.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet intervient en ces mots :

« Le groupe UDC va accepter ce crédit complémentaire. Cependant, nous pensons que pour les prochains travaux de ce genre, il faudrait pouvoir effectuer des sondages ou carottages dès les premières démarches afin d'éviter des rallonges. Je pense qu'au jour d'aujourd'hui, avec les moyens que nous avons, c'est possible d'éviter ces problèmes dès la première fois. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour la réfection du chemin des Collonges selon la proposition du Conseil communal.

3.1.6. CREATION D'UN NOUVEAU COLLECTEUR SECTEUR ST-MICHEL – CREDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Le Conseil communal ne souhaitant pas intervenir, Monsieur le Vice-président passe directement la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et financement proposé. Néanmoins, beaucoup de questions ont été soulevées concernant cet investissement.

En conclusion, la commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget d'investissement. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur cet investissement.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet intervient en ces mots :

« Il est nécessaire de pouvoir compter sur des installations fiables et fonctionnelles. De plus, nous avons pu le constater cette année, avec les fortes précipitations enregistrées, à quel point il est primordial de se munir d'équipement adéquat. C'est pourquoi le groupe UDC est favorable à cette proposition. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour la création d'un nouveau collecteur secteur St-Michel selon la proposition du Conseil communal.

Monsieur le Vice-président poursuit en ces mots :

« Dans le budget des investissements, vous trouvez également l'inventaire des crédits reportés. Il s'agit d'investissements déjà votés qui sont encore à réaliser, ou qui ne sont pas encore terminés. Nous vous proposons de ne pas revenir en détail sur ces crédits reportés. Toutefois, est-ce que le Conseil communal souhaite-il s'exprimer ou apporter un complément d'informations concernant ces crédits reportés ? »

Le Conseil communal n'ayant pas d'information complémentaire, Monsieur le Vice-président passe au prochain point.

3.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION

Monsieur le Vice-président procède maintenant à la présentation générale du budget 2022, puis examinera, chapitre par chapitre, le budget de fonctionnement.

Il passe la parole à Madame la Syndique pour un commentaire général.

Madame la Syndique intervient en ces mots :

« Le budget 2022 qui vous est présenté ce soir est établi pour la 1^{ère} fois selon les nouvelles normes MCH2. La mise en application de ces nouvelles normes comprend notamment la refonte complète du plan comptable communal avec des modifications structurelles au niveau des numéros de comptes. Ces importantes modifications ne nous permettent pas d'établir un fichier comparant ce budget 2022 avec les comptes et

budgets des années précédentes. Ce comparatif pourra en revanche à nouveau être intégré dès l'année prochaine.

MCH2 oblige également de revaloriser les patrimoines administratifs et financiers. Pour la Commune de Riaz, seul le patrimoine administratif a été revalorisé pour ce budget. Il a été réévalué sur 20 ans, à partir du coût d'acquisition et en appliquant les nouveaux taux d'amortissements fixés dans la loi. A l'issue de ces travaux, une réserve de réévaluation d'environ CHF 6'500'000.00 a pu être constituée. Cette dernière peut être utilisée sur 10 ans, soit CHF 650'000.00 dans le budget. Ce principe a été validé par le Services des Communes, notamment étant donné qu'au terme du délai de 10 ans, l'impact financier est identique.

Ce budget 2022 est basé sur un coefficient d'impôt de 73%. Il boucle avec un total des charges de **CHF 11'859'580.00** et des produits de **CHF 11'660'870.00**, soit un résultat négatif de **CHF 198'710.00**. Ce résultat tient compte de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de **CHF 650'000.00**. Le résultat avant dissolution de cette réserve s'élève donc à **- CHF 848'710.00**.

Il est également rappelé que selon la nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo), il n'y a plus de limite de 5% entre le total des charges et des produits. Selon l'art. 20 de la LFCo, le budget du compte de résultats doit être équilibré et un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Selon notre estimation, la fortune au 31.12.2020 est d'environ **CHF 14'500'000.00**.

Les charges courantes de fonctionnement de la commune sont plus ou moins stables par rapport au budget 2021. Ce sont notamment les charges liées au canton et aux associations intercommunales qui composent plus de la moitié du total des charges. Nous constatons toutefois une hausse plus marquée, environ +6%, des charges pour la santé et la prévoyance sociale. L'augmentation de la population contribue également à la hausse des charges, mais ceci d'un autre côté influence positivement le revenu des impôts ordinaires.

Légalement, les postes eau potable et eaux usées doivent s'autofinancer par des contributions causales et n'influencent donc pas le ménage communal. Il en est de même pour le chapitre des pompiers, malgré le fait que la taxe non-pompier ait été abaissée de CHF 30.00.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Pour l'instant, revenons au budget 2022. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce dernier qui dépasse la somme de onze millions de francs.

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 4.13 % par rapport au budget 2021. Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2022 a été adapté selon les projections données par le Service des contributions et selon l'évolution du nombre de nos contribuables. Les chiffres présentés ce soir correspondent aux statistiques reçues du SCC. Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les prestations en capital et les gains immobiliers. Au vu de la tendance des dernières années et pour être davantage positif, nous avons estimé des recettes légèrement à la hausse pour l'année 2022.

LES PRODUITS

L'augmentation des impôts de plus de CHF 300'000.00 représente la majorité de l'augmentation totale des produits. La variation de la péréquation financière qui nous est favorable, indique l'augmentation de nos indices synthétique des besoins (ISB) de 91.90 à 91.96 et du potentiel fiscal (IPF) de 102.84 à 104.05.

Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre que nous avons à disposition afin d'influencer nos recettes.

LES CHARGES

Les charges liées cantonales et intercommunales augmentent légèrement par rapport au budget 2021 (+ 2,56% contre +3.49% en 2021). Toutefois, les charges liées pour les chapitres de la santé et de la prévoyance sociale augmentent de près de 6 % pour l'année 2022.

Les charges de fonctionnement sont constituées à 54% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel y compris les charges sociales, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments et les amortissements sur lesquelles nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que par principe les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'années en années, mais elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.

Pour revenir aux charges liées, nous pouvons constater que les charges liées cantonales continuent leur progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 26,44% par rapport à 2017. Nous constatons également que les charges liées intercommunales progressent de manière continue depuis 2017, avec une augmentation de 16,31% par rapport à cette même année.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget de fonctionnement 2022. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails ce soir. Seuls les chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés.

Du fait que la comparaison avec les années antérieures est impossible, il ne nous est pas possible de vous parler de variation des coûts ou des produits. Nous répondrons aux éventuels questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière.

0. ADMINISTRATION GENERALE

Total des charges	CHF 1'325'480.00
Total des produits	CHF 165'950.00

Chapitre 01 Législatif et exécutif

Les montants de traitements et de vacations pour le Conseil général ont été budgétés selon le nouveau règlement accepté au point 2 de l'ordre du jour. Toujours dans le but de revaloriser la fonction et d'être en adéquation avec des communes de tailles similaires à la nôtre, les traitements et les vacations du Conseil communal ont également été revus sur la même base.

Chapitre 02 Service généraux

Ce chapitre regroupe maintenant l'administration générale ainsi que le patrimoine administratif (immeubles et parchets communaux). Afin de répondre aux nouvelles normes de paiement (QRCode) ainsi qu'au volume croissant des factures créanciers, un nouveau programme informatique de gestions du flux de factures créanciers est mis au budget. Le Conseil communal a la volonté de revoir l'identité visuelle de la commune, afin d'uniformiser tous les supports utilisés par l'administration. Le plan de classement et d'archivage doit également être revu pour répondre aux nouvelles normes en vigueur.

1. ORDRE PUBLIC

Total des charges	CHF 266'950.00
Total des produits	CHF 123'050.00

Chapitre 11 Sécurité publique

Ce chapitre concerne uniquement la police locale.

Chapitre 14 Questions juridiques

Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles Bulle, Riaz et Morlon. Les charges sont stables. La Commission des naturalisations y est aussi intégrée.

Chapitre 15 Police du feu

La taxe non-pompier est passée de CHF 130.00 à CHF 100.00. Ce chapitre est équilibré par un prélèvement à la réserve.

Chapitre 16 Défense militaire

Ce chapitre concerne notre participation aux frais d'entretien du stand d'Echarlens, participation fixée à CHF 1.05 par habitant. Il y inclut également la protection civile.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Total des charges	CHF 4'292'520.00
Total des produits	CHF 318'790.00

Chapitre 21 Scolarité obligatoire

Ce chapitre regroupe l'école primaire I (école enfantine), l'école primaire II, le cycle d'orientation, les bâtiments scolaires, l'AES et les transports scolaires. Le budget 2022, tout comme celui de 2021, est basé sur quatre classes d'école enfantine et 12 classes de primaire.

Concernant la nouvelle école, quelques aménagements non prévus doivent encore être réalisés afin de finaliser le projet. Il s'agit notamment d'une cuisine pour l'école enfantine pour CHF 20'000.00 et d'étagères en fond de salle pour l'AES pour CHF 23'300.00. Un montant de CHF 10'000.00 a été prévu pour son inauguration agendée au printemps prochain.

Pour ce qui est de l'AES, la capacité d'accueil est augmentée à la suite du déménagement dans leurs nouveaux locaux. Les coûts supplémentaires relatifs à la constante augmentation de fréquentation se répercutent bien évidemment sur les produits des gardes.

Après une année 2021 sans camp de ski, ni camp vert, 2022 permettra de renouer avec ces activités. Le solde d'un don de la société de Jeunesse suite aux RJG sera utilisé pour diminuer les charges de ces deux camps. Il s'agit d'un montant de CHF 14'000.00.

La salle polyvalente ainsi que la salle des Combles bénéficieront d'une nouvelle sonorisation pour un montant de CHF 45'000.00.

3. CULTURE ET LOISIRS

Total des charges	CHF 168'800.00
Total des produits	CHF 200.00

Chapitre 32 Culture, sport et loisirs

Ce chapitre inclut la commission Culture, Sports et Générations. Il comprend aussi la participation communale à la nouvelle association Option Gruyère active depuis le 1.1.2022. Il s'agit d'une association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère. Son financement est assuré par une participation de CHF 10.00 par habitant la 1^{ère} année. Ces CHF 10.00 englobent la participation de CHF 3.00 par habitant que nous payions déjà pour la commission culturelle CO2.

4.SANTE

Total des charges	CHF 1'201'700.00
Total des produits	CHF 15'000.00

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur ceux-ci. Nous avons constaté une augmentation de près de 6% par rapport à 2021. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

Chapitre 42 Soins ambulatoires

L'ensemble de ce chapitre est composé de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.

5. AFFAIRES SOCIALES

Total des charges	CHF 1'346'650.00
Total des produits	CHF 0.00

Chapitre 57 Aide sociale et domaine de l'asile

La commission Senior + est intégrée dans ce chapitre.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Total des charges	CHF 1'420'800.00
Total des produits	CHF 100'000.00

Chapitre 61 Circulation routière

Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal. Pour la voirie, une nouvelle saleuse viendra compléter l'inventaire pour un montant de CHF 32'000.00.

Diverses études sont également envisagées, notamment une étude concernant la mise en zone 30km/h de la route des Monts et de la route de la Sionge, ainsi que la mise en zone 20 km/h de toutes les impasses du village.

Suite à l'orage de grêle du 28 juin 2021, plus de 80 lampadaires d'anciennes générations ont subi des dommages importants. Aucune assurance ne couvre malheureusement ces dégâts. Un planning de réparation et de mise à niveau de l'équipement est prévu sur 4 ans à raison de CHF 20'000.00 par année

Chapitre 62 Transports publics

Le coût des abonnements CFF n'a pas changé pour 2021 et ce service est toujours autant apprécié de la population. La commune propose 4 abonnements. Après une année 2020 compliquée en raison de la Covid-19, la vente de ces abonnements est en forte augmentation.

7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE

Total des charges	CHF 1'662'520.00
Total des produits	CHF 1'427'620.00

Chapitre 71 Approvisionnement en eau

Ce chapitre tient bien évidemment compte du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable. Il est équilibré par des attributions à la réserve.

Chapitre 72 Protection des eaux

Ce chapitre n'amène aucun commentaire particulier. Il est également équilibré par un prélèvement à la réserve.

Chapitre 73 Gestion des déchets

Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont tous deux été adaptés à l'augmentation de la population. Conformément à la demande du Conseil général, le Conseil communal étudie régulièrement les possibilités d'optimisation de la gestion des déchets.

Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement

La nouvelle commission de l'énergie et du développement durable est intégrée à ce chapitre.

Chapitre 77 Protection de l'environnement, autres

Ce chapitre comprend les charges et produits relatifs au cimetière.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

Ce chapitre comprend la commission d'aménagement. Des montants sont également portés au budget en vue de l'obtention de la labélisation « Cité de l'Energie » et pour la mise à jour du plan communal des énergies.

8. ECONOMIE

Total des charges	CHF 75'990.00
Total des produits	CHF 70'000.00

Chapitre 87 Combustible et énergie

Ce chapitre contient des participations et des redevances de Gruyère Energie SA.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Total des charges	CHF 98'170.00
Total des produits	CHF 9'440'260.00

Chapitre 91 Impôts

Nous avons pris en considération l'augmentation des rentrées fiscales de 3.5% par rapport à la statistique de l'impôts 2019 annoncée par le Service cantonal des contributions et revu à la hausse ce chapitre.

Chapitre 95 Part aux recettes sans affectation, autres

Ce chapitre comprend la part d'impôt cantonal sur les véhicules.

Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette

Ce chapitre inclut notamment des intérêts des différents prêts et avances à terme fixes.

Chapitre 99 Postes non ventilables

Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA pour un montant de CHF 650'000.00

Récapitulation du budget de fonctionnement 2022

<i>Total des charges</i>	<i>CHF11'859'580.00</i>
<i>Total des produits</i>	<i>CHF11'660'870.00</i>
<i>Excédent de charges avec réévaluation PA</i>	<i>CHF 198'710.00</i>
<i>Excédent de charges sans réévaluation PA (KCHF 650)</i>	<i>CHF 848'710.00 »</i>

Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique et passe maintenant la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« *La commission financière a procédé à l'examen du budget 2022 sur la base des documents suivants :*

- *Le budget de fonctionnement et d'investissement 2022 ;*
- *Les commentaires détaillés du budget 2022 ;*
- *Le rapport du budget 2022 ;*
- *Les messages relatifs aux investissements ;*
- *Fortune estimée au 31.12.2020 ;*
- *Tableau de réévaluation du PA au 31.12.2020 ;*
- *Tableau de réévaluation des investissements MCH2 pour le budget 2022.*

Une présentation des différents postes et investissements a été faite le 9 novembre 2021 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale soit :

- *Madame Catherine Beaud, syndique ;*
- *Monsieur Olivier Bonte, caissier communal ;*
- *Madame Diana Santos, secrétaire communale ;*
- *Madame Melinda Villos, responsable service technique.*

La commission financière s'est à nouveau réunie le 16 novembre 2021 afin d'approfondir divers points.

Le budget 2022 a été établi pour la première fois selon les nouvelles normes MCH2, impliquant l'impossibilité d'un budget comparatif avec l'année précédente.

Néanmoins, la commission financière a pris le temps de comparer et examiner les différents postes. Plusieurs explications complémentaires ont été demandées. Certains détails ne peuvent pas être communiqués mais toutes les réponses ont été données.

Le patrimoine administratif a été réévalué selon les nouvelles normes. A la suite de cette réévaluation, la situation financière de la commune semble bonne mais il faut penser à long terme et ne pas perdre de vue qu'avec la nouvelle façon de faire, la dissolution de la réserve de réévaluation se fera sur 10 ans et que la fortune va diminuer de CHF 650'000.00 chaque année selon le plan de réévaluation provisoire. Il faut donc rester prudent sur les investissements.

Les jetons de présence ainsi que la rémunération des membres du Conseil communal et du Conseil général ont été revus à la hausse. Les montants ont été définis sur la base d'autres communes de même taille.

Concernant la réévaluation du patrimoine administratif, la commission financière s'est posée la question sur la pertinence de la valorisation du terrain ZIG parcelle 1119 (situé entre le CO et la route cantonale) étant donné son statut d'intérêt public.

Le coût de location de la salle du CO a été à nouveau discuté et il faut continuer à trouver des solutions pour diminuer les frais.

Nous tenons à rappeler que les investissements de moins de CHF 50'000.00 ne sont pas soumis à votation et sont directement inclus dans le budget de fonctionnement.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont travaillé ensemble et préparé ce budget.

La commission financière n'a pas d'autres remarques à formuler et donne un préavis positif au budget de fonctionnement 2022 présenté avec un déficit de CHF 198'710.00 et propose au Conseil général de l'accepter. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Amélie Gapany et ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement 2022.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient en ces mots :

« Le groupe Centre remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour le travail conséquent lié à la mise en place de MCH2 qui se concrétise par ce premier budget.

Sur le fonds, ce budget semble assez équilibré mais à y regarder de plus près, comme la commission financière l'a fait, ce budget est loin de l'équilibre voulu par le nouveau système comptable MCH2. Certes c'est un premier budget sur cette forme et il est trop tôt pour tirer des conclusions. Les comptes prochains et budgets nous permettront d'avoir une meilleure vision financière de la commune.

Néanmoins, le groupe Centre est sûr que cette situation est prise au sérieux par le Conseil communal qui devra rapidement chercher des solutions pour tendre, à terme, vers l'équilibre financier voulu par le législateur sans forcément avoir une reprise à la réserve comptable. Pour 2022, le groupe Centre va accepter le budget présenté. »

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson intervient en ces termes :

« Le groupe PLR partage dans les grands points l'appréciation de la commission financière et comme il a été dit, ce budget peut paraître normal par rapport à la situation mais les effets des normes MCH2 infirment cette situation.

Comme l'a mentionné mon collègue Monsieur Pollet tout à l'heure, nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'exécutif d'appréhender cette situation avec sérieux et de pouvoir obtenir un équilibre financier dès les prochains exercices et non pas devoir systématiquement arriver devant le Conseil général avec une situation déficitaire.

Certes, l'augmentation des coûts est principalement liée aux charges liées. Ce n'est pas seulement la responsabilité propre du Conseil communal mais nous attendons du Conseil qu'il ait une attention particulière sur les économies en termes de charges d'exploitation et également en termes d'investissements. Nous n'allons pas revenir sur ce que nous avons voté ce soir mais simplement constater que nous avons environ 5 millions d'investissements aujourd'hui qui ont été votés avec un certain nombre d'investissements qui datent depuis quelques années. Il s'agit d'être très attentifs sur ces investissements reportés ainsi que sur leur utilisation à plus long terme.

Globalement, nous allons bien entendu, nous aussi au sein du groupe PLR, valider ce budget en remerciant également le Conseil communal pour tout le travail sachant la difficulté cette année de réaliser ce budget mais également toute l'administration communale pour le travail effectué. »

Monsieur Louis Pittet intervient comme ceci :

« Permettez-moi de revenir sur l'interpellation déposée l'année dernière à la séance du budget 2021 au Conseil communal. Le but de celle-ci était d'obtenir des clarifications sur le prix excessif et non justifié de la location des salles de sport au CO de Riaz pour les élèves de l'école primaire de Riaz.

Je me réfère au poste du budget de fonctionnement 2022 compte 2120.3612.00 location salle de sport CO de Riaz pour un montant de CHF 56'000.00.

Lors de la séance du budget 2021, 17 membres du Conseil général (notez que c'était la majorité des membres du Conseil général) ont signé une demande, en priant le Conseil communal de bien vouloir geler les factures concernant la location de la salle de sports.

Ce soir, je reviens sur les questions qui vous avaient été posées et pour lesquelles je n'ai toujours pas eu de réponse. Comme vous aviez une année pour répondre à cette interpellation, je réitère donc ces questions et vous demande vos réponses ce soir. Voici mes questions :

- *Est-ce que les factures ont été gelées ?*
- *Sur quelle base le tarif de location a-t-il été fixé ?*
- *Est-ce que la Commune a pris contact avec l'Etat afin de connaître le tarif qui se pratique dans le canton pour les locations de salle de sports ?*

J'ai eu connaissance des tarifs que le CO de Riaz pratique envers diverses sociétés en précisant que ces sociétés sont extérieures au village. Et bien cela varie entre CHF 750.00 par année à raison d'un soir par semaine pour deux heures d'activité qui représente pour cette société moins de CHF 15.00 à l'heure. Pour d'autres sociétés, le prix de l'heure s'élève à CHF 30.00 et pour les enfants de Riaz, la Commune paie CHF 110.00 de l'heure. Vous comprendrez que fort de ce constat, j'ai besoin d'explications.

Les premières négociations auraient été établies selon un accord entre la Commune et le CO pour un montant de CHF 22'000.00 par année dans les comptes 2019. Il se trouve que l'année dernière, le CO nous demande CHF 56'000.00. Jusqu'où ira cette progression ? Il est tout simplement impossible de continuer dans de telles conditions.

La variante entre CHF 15.00 et CHF 110.00 est inacceptable et je me demande depuis quand on impose à la Commune de Riaz de sponsoriser les sociétés sportives de l'extérieur. »

Madame Stéphanie Klaus intervient en ces mots :

« J'aurais besoin d'une précision par rapport à l'entretien de l'éclairage public et à la signalisation, le point 6150.3144.01. Dans le cadre de la réparation et du rajeunissement des lampadaires du village, est-ce que les modèles choisis sont-ils prévus pour permettre les recommandations en matière d'économie d'énergie, de lutte contre la pollution lumineuse, de protection du sommeil des riverains et riveraines et de la biodiversité ? Si oui, quelles technologies seront possibles car il y a des minuteurs pour pouvoir varier les horaires, des détecteurs de passage. »

Monsieur le Vice-président remercie les intervenants et passe la parole au Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Antonin Charrière intervient en ces mots :

« De mon côté, je vais répondre à la question de Monsieur Pittet. Je vais commencer par la conclusion ; nous aussi on aimerait des réponses. Nous en avons peut-être reçu une beaucoup plus précise cet après-midi voire même ce soir juste avant la séance. Nous avons eu des discussions au sujet de l'intervention lors de la dernière séance. Je vais juste reprendre l'historique avant de répondre question par question. Nous avons parlé de cette séance du Conseil général avec l'organe exécutif de l'association où une délégation du Conseil communal avait été reçue. Lors de cette séance, nous avons été entendus mais pas écoutés. On nous a présenté plusieurs variantes de chiffres, voilà où nous en sommes restés après cette séance. Depuis, de multiples échanges ont eu lieu entre la Commune et l'association.

Durant le mois d'octobre, à la suite de discussions informelles, le Conseil communal a invité l'administrateur, Monsieur Yves Bosson, à venir présenter les calculs et les arguments au Conseil général. C'était initialement une proposition de leur part. Cette proposition a été refusée. Ils estiment qu'ils n'ont pas à intervenir dans ce cadre-là. Suite à cela, nous avons pris acte et nous les avons informés que nous communiquerons cette décision au législatif, ce que je fais ce soir. Nous avons également insisté pour avoir des arguments au moins écrits afin qu'on puisse vous les lire ou vous les transmettre. Ceci a également été refusé mais nous avons reçu une proposition d'intervenir à la commission financière uniquement. Je précise que la commission financière était déjà passée, sinon nous aurions accepté cette proposition. Depuis, nous avons pris acte de leurs refus et nous avons indiqué que nous allions être transparents avec le législatif à ce sujet-là car nous n'avons toujours pas d'explications. Nous sommes d'accord avec les principaux arguments que Monsieur Pittet a soulevés. Ce soir, un courrier relativement complet nous a été adressé. Nous n'allons pas le lire ce soir parce que ce courrier doit être traité en séance du Conseil communal. J'imagine que nous n'attendrons pas la prochaine séance du Conseil général pour vous faire un retour. Voilà pour l'historique. Par rapport au tarif des sociétés, nous avons également fait une analyse comparative et il en ressort que les sociétés paient entre CHF 30.00 et CHF 20.00 si c'est pour des enfants. Actuellement, la Commune paie CHF 106.45. L'explication est simple, si vous faites payer CHF 106.45 à un club, le mois suivant il est mort. Maintenant nous avons besoin d'explications pourquoi ce coût est facturé à la Commune. Ce courrier nous apporte quelques réponses.

Concernant les factures, celles-ci avaient été gelées jusqu'à ce qu'on soit reçu par le comité de l'association. On s'attendait à une franche discussion ouverte mais cela n'a pas été le cas. Depuis, la dernière facture a été libérée. Par rapport à cet élément de geler les factures ou pas, je tiens quand même à souligner que nous devons travailler avec le CO même si on n'est pas d'accord sur ce point-là. Il y a bien d'autres dossiers dans lesquels on a besoin d'eux et vice-versa.

Pour conclure, désolé Monsieur Pittet, je ne peux pas vous donner toutes vos réponses ce soir mais nous sommes dessus et le courrier, je vous l'assure, a été envoyé en fin d'après-midi. Certainement suite au dernier mail dans lequel nous avons été très clair et nous indiquons qu'on allait être très transparent avec le législatif. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Antonin Charrière pour sa réponse et demande si Monsieur Louis Pittet est satisfait de celle-ci.

Monsieur Pittet répond en ces termes :

« Merci pour ces explications. Mais je vous invite à être fermes dans les négociations, c'est toujours positif. Si vous n'arrivez pas à tenir le but désiré, je vous invite à aller voir Monsieur Prix. Il faut aussi savoir mettre la pression pour être une fois satisfait. Ils prennent toujours les coûts globaux du CO, mais les salles de sports ne font pas partie intégrante de l'intégralité du CO. Les salles de sports ne font pas nécessairement le luxe du bureau du directeur. Également pour l'extérieur, il y a peut-être du luxe mais cela n'a rien avoir avec les salles de sport qui sont standard. Merci quand même pour votre réponse. »

Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Sabine Guillet pour la réponse à la question de Madame Stéphane Klaus.

Au nom du Conseil communal, Madame Sabine Guillet intervient en ces mots :

« Concernant l'éclairage public, bien évidemment que nous allons mettre des nouvelles générations de lampadaires pour ceux qui ont été abîmés suite aux intempéries. Nous allons faire les réparations nécessaires pour éviter de dépenser trop d'argent, parce que nous avons un souhait de mettre en place un concept global d'éclairage public qui a déjà été discuté en commission technique cet automne. Nous y réfléchissons pour le développer l'année prochaine. Il faut également voir les coûts que cela va engendrer. Maintenant je ne peux pas vous dire quand est-ce que nous allons le faire mais c'est en cours. »

Madame Sylvie Bosson intervient en ces termes :

« Je me permet de compléter les propos de Madame Guillet. Nous allons également traiter ceci en commission d'aménagement mais nous sommes au tout début de la démarche car l'objectif est de faire cette étude pour notre éclairage afin de voir où est-ce que nous pouvons économiser avec les nouvelles technologies. »

Madame Stéphanie Klaus répond en ces mots :

« Donc les deux commissions de l'aménagement et de l'énergie travailleront conjointement à ce projet-là ? »

Madame Sylvie Bosson répond en ces termes :

« Nous allons en parler déjà dans le cadre du Conseil communal et après soumettre le projet dans les commissions de l'aménagement et de l'énergie. Nous allons de toute façon trouver des synergies. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion sur le budget de fonctionnement 2022.

3.3. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL

Avant de passer au vote final, Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière recommande au Conseil général d'accepter dans son ensemble le budget de fonctionnement ainsi que tous les investissements tels qu'approuvés pour le budget 2022. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany et ses collègues pour leurs rapports et pour leur travail. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le budget de fonctionnement et des investissements 2022 pour les objets qui ont été acceptés.

Monsieur le Vice-président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal.

4 DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LES EMS DE LA GRUYÈRE – APPROBATION

Monsieur le Vice-président rappelle qu'une documentation a également été distribuée pour ce point et passe la parole à Monsieur Antonin Charrière, conseiller communal en charge de la santé.

Monsieur Antonin Charrière intervient en ces mots :

« Je rappelle simplement que les buts de cette association ont été repris par le Réseau Santé et Social de la Gruyère de sorte que cette association 4EMS n'a plus de but ni de fonction. D'ailleurs, les membres qui siègent à l'une ou l'autre des associations sont plus ou moins les mêmes. En conséquence, le Conseil communal vous invite à accepter la dissolution de cette association. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à accepter la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Antonin Charrière. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère.

5 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Vice-président intervient en ces mots :

« Conformément à la décision du Conseil général du 21 septembre dernier, nous devons procéder à la constitution et à l'élection de la commission énergie et développement durable. Après concertation, les chefs se sont mis d'accord et proposent de fixer à sept le nombre de membres. Ainsi, la commission sera composée de :

- 1 membre PLR
- 2 membres PS, Vert.e.s et Indépendante.e.s
- 1 membre Le Centre
- 3 membres libres

J'ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR. »

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

« Pour le groupe PLR, nous avons le plaisir de vous proposer votre serviteur en qualité de membre du Conseil général ainsi qu'un membre libre en la personne de Monsieur Bertrand Huguenot, ancien Conseiller général radical de cette assemblée. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s, Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary intervient en ces mots :

« Pour notre groupe, nous présentons deux membres actuels du Conseil général. Nous avons Monsieur Didier Barmettler qui est très motivé à apporter son engagement dans cette nouvelle commission. Selon lui, il y a deux thèmes en particulier qui nous concernent tous et que nous devons porter en avant. Il s'agit du développement durable et de l'économie circulaire. Ce sont les raisons qui le poussent à intégrer ce groupe. »

Nous présentons également Madame Stéphanie Klaus, engagée depuis plusieurs années sur la voie du zéro déchet, elle a petit à petit pris connaissance des dégâts infligés par le mode de consommation des pays industrialisés sur la population et la planète. »

[La séance a été interrompue par l'arrivée de St-Nicolas.]

Monsieur le Vice-président repasse la parole à Madame Isabelle Monney-Savary :

« J'ai un peu perdu le fil, je ne vais pas tout recommencer. En résumé, Madame Klaus s'encourage à modifier son mode de vie et à proposer des alternatives. Selon elle, le développement durable à l'échelon communal est la base de la réponse aux défis globaux auxquels l'humanité doit faire face. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Nous allons vous présenter deux personnes. Une personne un peu moins connue que St-Nicolas mais quoique. C'est Dominique Magli qui est président de la commission de l'aménagement, un membre de cette assemblée, et puis Michel Pochon qui est ingénieur en électricité et qui a participé à plusieurs constructions de chauffage à distance, il connaît bien tout le domaine du développement durable. »

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet intervient en ces mots :

« Nous sommes un petit groupe dans lequel tous nos membres sont déjà occupés. C'est pourquoi nous sommes contents que les membres externes libres puissent apporter leurs expériences dans cette nouvelle commission. Pour le groupe UDC, nous présentons Monsieur Francis Dupré, ancien membre du Conseil général et ancien membre de la commission d'aménagement. Il a été d'accord d'accepter cette place. Nous avons de la chance de pouvoir compter sur son savoir et nous l'en remercions. Il ne peut malheureusement pas être des nôtres ce soir. Nous nous réjouissons également de voir le travail qu'accomplira cette nouvelle commission. »

Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame Sabine Guillet.

Madame Sabine Guillet intervient en ces mots :

« Je me permets juste de remercier les groupes et surtout les membres qui se présentent pour cette commission et je me réjouis de travailler avec chacun d'eux. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président passe au vote

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission énergie et développement durable.

Monsieur le Vice-président poursuit en ces mots :

« Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission énergie et développement durable sont :

1. Monsieur Didier Barmettler (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
2. Monsieur Francis Dupré (membre libre)
3. Monsieur Romain Glasson (PLR)
4. Monsieur Bertrand Huguenot (membre libre)
5. Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
6. Monsieur Dominique Magli (Le Centre)
7. Monsieur Michel Pochon (membre libre) »

Monsieur le Vice-président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

Madame Stéphanie Klaus ainsi que Messieurs Didier Barmettler, Francis Dupré, Romain Glasson, Bertrand Huguenot, Dominique Magli et Michel Pochon, membres de la commission énergie et développement durable pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

6 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SENIOR+

Monsieur le Vice-président indique que lors de sa séance du 21 septembre dernier, le Conseil général a accepté la constitution d'une commission Senior+. A cet effet, le Conseil général doit procéder à la constitution et à l'élection de la commission. Les chefs se sont mis d'accord et proposent de fixer à sept le nombre de membres. Ainsi, une commission de sept membres du Conseil général et membres libres sera composée de :

- 2 membres PLR
- 2 membres PS, Vert.e.s et Indépendante.e.s
- 3 membres libres

Monsieur le Vice-président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC n'a malheureusement personne à présenter et fait entièrement confiance aux autres membres pour cette nouvelle commission. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Le groupe Centre n'a personne à présenter au niveau de cette assemblée. Par contre, il présente Monsieur Daniel Gumy comme membre libre. C'est un ancien membre de cette assemblée lors de la précédente législature. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendante.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

« Nous présentons deux personnes, Madame Cindy Murith, infirmière au HFR de Riaz, côtoie régulièrement des seniors lors de son activité professionnelle. C'est pourquoi il est important pour elle de s'investir auprès de cette génération en mettant en place des actions de prévention pour le maintien à domicile le plus longtemps possible. La deuxième personne est Monsieur Grégoire Quartenoud qui est très motivé à s'engager en faveur des seniors pour promouvoir l'intergénéralité et éviter l'isolement de ces personnes. Suivant une formation dans le domaine social, c'est pour lui une expérience qui lui permettra de mettre en pratique les concepts abordés en cours. »

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

« Pour le groupe PLR, tout d'abord, en tant que membre du Conseil général, nous avons le plaisir de vous présenter deux retraités. Deux jeunes retraités puisqu'il s'agit de Françoise Crausaz qui a exercé pendant de nombreuses années en qualité d'infirmière et qui connaît bien cette thématique et également Monsieur Hugues Bosson qui est très intéressé à rejoindre cette commission. En tant que membre libre, nous avons le grand plaisir de vous présenter Monsieur Christian Bordas qui est là ce soir. Il n'est pas encore totalement à la retraite mais il s'y habitue gentiment depuis quelques semaines. Christian est très actif dans différentes sociétés et activités du village. Certainement qu'il saura apporter cet oxygène et cette ouverture au sein de cette commission. Pour terminer, il n'est malheureusement pas là ce soir pour des raisons de santé, c'est Monsieur Pascal Kaempfen qui est à la direction d'une institution pour la petite enfance et qui, même s'il est dans un monde de petite enfance, est très motivé à participer à cette commission. »

Monsieur le Vice-président remercie les intervenants et demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Monsieur Antonin Charrière intervient en ces mots :

« Je félicite et me réjouis de travailler avec toutes et tous. Pour simple information, les Conseillers communaux en charge des commission Senior+ de la rive-gauche vont se réunir début janvier pour mettre en commun les acquis. Par la suite, vous serez rapidement contactés pour une première séance. Nous avons du boulot et je me réjouis. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Charrière. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission Senior+.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission Senior+ sont :

1. Monsieur Christian Bordas (membre libre)
2. Monsieur Hugues Bosson (PLR)
3. Madame Françoise Crausaz (PLR)
4. Monsieur Daniel Gummy (membre libre)
5. Monsieur Pascal Kaempfen (membre libre)
6. Madame Cindy Murith (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
7. Monsieur Grégoire Quartenoud (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)

Monsieur le Vice-président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

Mesdames Françoise Crausaz et Cindy Murith ainsi que Messieurs Christian Bordas, Hugues Bosson, Daniel Gummy, Pascal Kaempfen et Grégoire Quartenoud, membres de la commission Senior+ pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

7 POSTULAT DE MESDAMES ISABELLE MONNEY-SAVARY ET CINDY MURITH « MISE À DISPOSITION GRATUITE DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Vice-président continue en ces mots :

« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle le postulat de Mesdames Isabelle Monney-Savary et Cindy Murith. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. Je passe maintenant la parole aux auteures du postulat. »

Madame Cindy Murith intervient en ces mots :

« En octobre 2021, les députés du Conseil d'état fribourgeois ont accepté le postulat de mettre à disposition en accès libre les protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux.

Maintenant, il est important de ne pas oublier le cycle 2 et 3 ainsi que les utilisateurs des salles communales.

On estime à environ 10% des femmes et jeunes filles qui sont touchées par la précarité menstruelle en Suisse. Cela peut engendrer de l'absentéisme, de la charge psychologique inutile ainsi que des risques sanitaires sérieux.

L'âge de l'apparition de la puberté peut varier selon les pays ou les ethnies. La puberté serait de plus en plus précoce chez les jeunes filles notamment avec l'apparition des menstruations dès 9-10 ans. Par conséquent, il nous semble essentiel que cette mesure soit étendue aux toilettes des écoles primaires. Les premières menstruations peuvent en effet apparaître hors du domicile. Ces jeunes filles n'osent souvent pas en parler et ne savent pas vers qui se tourner. C'est pourquoi il est important que ces protections hygiéniques soient accessibles partout et à tout moment.

Au niveau budgétaire, c'est un investissement très peu onéreux. Nous avons pris l'exemple d'une commune semblable à la nôtre. Cela équivaut à CHF 500.00 par année.

Pour tous ces arguments, nous recommandons au Conseil général d'accepter ce postulat. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Murith pour son intervention et passe la parole à Madame Anne Favre-Morand qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Madame Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a lu avec attention la demande initiée par Mesdames Monney-Savary et Murith.

Nous les remercions pour leur proposition qui se veut bienveillante envers nos concitoyennes.

Le Parlement cantonal a, en effet, accepté d'étudier la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux de formation, administratifs et sportifs lors de sa session du mois d'octobre. Cette décision des élus cantonaux est signe que notre société prend en compte d'une part la précarité mise en lumière durant la crise COVID et d'autre part le fait que les menstruations demeurent capricieuses par rapport à leur venue quelque peu hasardeuse.

Lors de ce débat, certain-e-s député-e-s ont craint certains abus et ont demandé que le Conseil d'Etat propose une alternative raisonnable au niveau de l'option et des coûts.

Des démarches communales ou intercommunales sont en marche dans une multitude de communes : Bulle, Morat, Estavayer, Fribourg, Villars-sur-Glâne, Cugy, Belmont, ...

C'est un fait, la puberté arrive de plus en plus tôt chez les jeunes filles et de nombreuses écolières de notre école primaire notamment sont impactées par ce phénomène physiologique. Les enseignant-e-s sont donc en première ligne pour palier au plus urgent et ne sont pas toujours « outillés » pour répondre aux incidents de parcours.

Le Conseil communal est d'avis qu'il peut se pencher sur le sujet tout en insistant qu'il ne doit pas se substituer au rôle éducatif des parents et qu'une alternative simple pourrait répondre aux attentes des postulantes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'accepter la transmission du postulat. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Anne Favre-Morand et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Isabelle Monney-Savary et Cindy Murith.

Au nom de groupe PLR, Monsieur Romain Glasson intervient en ces mots :

« Le groupe PLR a pris connaissance de ce postulat et confirme l'importance de cette problématique et la nécessité de trouver des solutions dans un cadre cantonal mais peut-être aussi dans un cadre communal. Nous avons également réfléchi au sein du groupe au sein duquel nous avons des enseignants, des femmes et des papas qui ont vécus aussi ces expériences, tous sont unanimes à dire que des solutions peuvent et doivent être trouvées pour résoudre cette problématique. Où nous sommes toutefois un peu différents de l'appréciation que le Conseil communal fait aujourd'hui, c'est qu'il a été mentionné que le postulat avait été émis au Grand Conseil et qu'il a été accepté. Le mandat a été remis Conseil d'Etat d'y répondre prochainement. Le Conseil d'Etat a annoncé mettre en place une étude de faisabilité. Dès lors, il nous semblerait judicieux et non pas dans le but de dire non à l'idée ou au principe de la faire mais d'attendre les conclusions de cette étude de faisabilité pour pouvoir ensuite répondre à cette problématique. Donc ce soir, le groupe PLR ne va pas donner son soutien à cette proposition qui nous est faite. »

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet intervient en ces termes :

« Au sein du groupe UDC, nous avons aussi eu plusieurs discussions. Je ne vais pas répéter ce que Monsieur Romain Glasson a très bien dit mais c'est vrai que notre avis rejoint celui de Monsieur Glasson. Il est bien d'attendre un peu la suite des événements avant de mettre en place ce projet chez nous. Le groupe UDC ne nous soutiendra pas ce postulat ce soir. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime comme ceci :

« Pour le groupe Centre, effectivement ce qui a été évoqué par Monsieur Glasson est évidemment important et rejoint totalement ce qui a été dit. Par contre, pour le groupe Centre, on se demande si c'est aussi le bon moment de le transmettre au Conseil communal et n'arrivons pas à trouver un consensus à l'intérieur de notre propre parti. Nous savons la sagesse du Conseil communal à prendre la bonne décision et à attendre peut-être une décision cantonale. C'est pourquoi le groupe Centre à la liberté de vote sur cet objet. »

Monsieur le Vice-président remercie les groupes pour leurs interventions et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Madame Cindy Murith intervient en ces mots :

« Le Conseil d'Etat va vraiment se baser sur les universités et les Hautes-écoles. Donc cela ne va pas du tout nous impacter. Oui, attendre c'est une très bonne idée parce qu'il faut voir ce qu'ils vont mettre en projet mais cela ne va pas arriver au niveau communal. »

Monsieur Pierre Mauron intervient en ces termes :

« Je salue avec beaucoup d'attention la prise de position des partis PLR, UDC et PDC qui font preuve de toute cette prudence nécessaire. On parle quand même d'un montant de CHF 500.00. Cela peut vraiment mettre en danger le fonctionnement du ménage communal. Merci d'être prudent à ce point.

Si ce postulat est refusé, le Conseil communal peut néanmoins, s'il en a envie, mettre en œuvre ces mesures s'il les juge utiles. Je l'espère pour le bien-être de toutes ces personnes qui ont besoin de ces mesures en urgence et non pas une fois que le Grand Conseil, d'ici plusieurs années, y aura réfléchi. »

Madame Marilda Da Silva Martins s'exprime en ces mots :

« En écoutant vos interventions, j'ai bien entendu vos arguments et cet aspect de vouloir voir ce qui va être fait ainsi que cette étude de faisabilité. Mais je trouve dommage pour une commune qui veut être moderne de ne pas montrer l'exemple et de donner une impulsion. On parle de CHF 500.00 ou peut-être CHF 1'000.00. Je trouve dommage de ne pas montrer cette volonté d'aller vers l'avant et d'être moderne et ne pas juste attendre sur ce que va faire le canton. »

Monsieur le Vice-président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

VOTE		
Le Conseil général accepte par 18 oui, 9 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Isabelle Monney-Savary et Cindy Murith « Mise à disposition gratuite des protections hygiéniques »		

Le bureau du Conseil général a constaté une erreur de comptage dans le résultat du vote. L'objet sera à nouveau soumis au vote avant les propositions du point 8. Divers et finalement refusé par 15 non, 12 oui et 1 abstention.

8 DIVERS

Avant de débiter les divers du Conseil général, Monsieur le Vice-président communique les prochaines dates arrêtées pour les séances du Conseil général de l'année 2022.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

- Mardi 3 mai 2022 à 20.00 heures Séance des comptes 2021
- Mardi 5 juillet 2022 à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 27 septembre 2022 à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 6 décembre 2022 à 20.00 heures Séance du budget 2023

À la suite d'une décision du Bureau du Conseil général, ces dates seront également envoyées par le biais de l'application Outlook.

Monsieur le Vice-président intervient en ces mots :

« Je crois qu'il y a eu un problème de comptage pour le précédent vote. Nous allons revoter le postulat afin d'être sûrs que cela soit bien compté. »

VOTE

Le Conseil général refuse par 15 non, 12 oui et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Isabelle Monney-Savary et Cindy Murith « Mise à disposition gratuite des protections hygiéniques »

Pour la suite des divers, Monsieur le Vice-président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion et passe aux postulats.

POSTULAT

Monsieur Stéphane Oberson intervient en ces mots :

« Le 10 novembre dernier, le Conseil fédéral a donné un signal fort en voulant faciliter l'instauration de zones 30km/h ainsi que pour les zones 20km/h – zones de rencontre, ceci sur les routes d'intérêt local en agglomération. Il a mis en consultation les modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière et de l'ordonnance du DETEC.

Aujourd'hui, dans le rapport « Budget 2022 » au point 6 « Transports et communications », des études sont envisagées pour la mise en zone 30km/h de diverses routes de notre village, dont la route des Monts. Je salue les ambitions de notre Conseil communal de renforcer la sécurité de nos chaussées.

Néanmoins, je souhaite que nous allions encore plus loin. En effet, la zone, qui se trouve devant nos écoles, est l'endroit du village où se trouve la plus grande densité d'enfants aux heures d'entrée et de sortie des cours. Nous avons le devoir de rendre cet endroit le plus sûr possible pour nos écoliers.

C'est pourquoi, je prie le Conseil communal d'envisager toutes les variantes possibles pour le réaménagement des routes précédemment citées. Je demande donc que lors des études pour les baisses de limitations de vitesse, vous intégreriez la faisabilité d'une « zone 20 km/h – zone de rencontre » devant les établissements scolaires, qui s'étendrait sur la route des Monts entre la rue Michel-Corpataux et la rue Hubert-Charles. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Oberson pour son postulat et prend acte du dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion et passe aux résolutions.

RÉSOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Vice-président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Monsieur le Vice-président passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Vice-président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Madame Joséphine Uldry intervient en ces mots :

« Je me permets de prendre la parole en tant que Présidente de la commission culture, sport et générations. Notre commission a débuté cette législature avec beaucoup d'entrain et d'ores et déjà mis la main sur quelques dossiers concrets. Nous nous sommes rapidement rendu compte que nos premières démarches ont de nombreuses synergies avec d'autres commissions. A titre d'exemple, je peux citer l'organisation du repas multiculturel avec la commission des naturalisations, le futur aménagement des Monts 6 avec le groupe de travail dédié ou encore une idée sportive sur les Monts de Riaz avec la commission de l'aménagement.

Afin d'éviter des doublons et surtout, afin d'unir nos forces dans chaque projet, nous jugeons la collaboration et la coordination entre chaque entité extrêmement importante.

Ma question va donc au Conseil communal. Y aurait-il la possibilité d'utiliser une structure informatique existante pour mettre en commun les documents et les démarches des commissions ? Je pense par exemple à un onglet du site internet de la commune accessible uniquement par quelques représentants des commissions. »

Monsieur Antonin Charrière répond en ces mots :

« Je rejoins totalement l'opportunité et l'excellente idée. Nous avons au sein du Conseil communal un cloud pour partager certains documents et de manière assez restreinte. Je pense qu'une solution informatique peut être mise en œuvre. Il reste à étudier qui aurait accès sachant que les principes de collégialité et de secret de fonction doivent pouvoir être garantis par ce biais. Mais je pense que des discussions par l'intermédiaire du Bureau et une solution concrète sur qui pourrait avoir accès, par exemple les Présidents. Cela sera transmis par la suite au Conseil communal pour la mise en œuvre. »

Madame Joséphine Uldry est satisfaite de la réponse de Monsieur Charrière et indique qu'elle va contacter ses collègues à ce sujet.

Monsieur Stéphane Oberson intervient en ces termes :

« J'accompagne régulièrement mon garçon de 5 ans, jusqu'à l'école à pied. Durant ces trajets, je constate qu'il y a passablement de « parents-taxi » qui viennent amener ou récupérer leurs enfants avec leur véhicule.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que de tels comportements et ce flux de trafic superflu augmentent le risque d'accidents provoquant des suites parfois dramatiques.

Les jours de mauvais temps, le nombre de « taxis » augmentent drastiquement et lorsque la route des Monts devient saturée, ces automobilistes s'arrêtent parfois sur les trottoirs pour décharger les écoliers.

Début octobre, je me suis adressé à la direction de l'établissement scolaire concernant cette problématique des parents-taxis. Suite à cette intervention ou tout simplement par pure coïncidence, quelques jours plus tard, un courriel a été envoyé aux parents d'élève afin d'encourager le déplacement à pied jusqu'à l'école.

Je me permets de vous lire la première phrase de ce courriel :

Je cite : « Par ces quelques lignes, le Conseil communal et la direction d'établissement ont constaté que de nombreux parents emmènent leur enfant en voiture à l'école. » fin de citation.

Le Conseil communal est conscient de cette problématique.

Donc voici ma question :

Quel est votre plan d'action pour tenter de diminuer ce trafic superflu aux abords des établissements scolaires ? »

Madame Anne Favre-Morand répond en ces mots :

« Je ne crois pas qu'il y ait un plan d'action mais plusieurs. Tout d'abord, une collaboration entre l'école et la Commune. D'ailleurs le courrier a été signé par la direction et le Conseil communal. Au niveau de l'école, il y a tout un travail au niveau du savoir-être et savoir-faire, vraiment à un niveau pédagogique où la Commune n'intervient pas, c'est aussi appuyé par la police par différentes actions. Au niveau de la Commune, plusieurs choses sont faites ou en phases d'être faites. Tout d'abord avec le chemin des écoliers, on vous en parle depuis quelques temps, on y travaille encore. Ce chemin permettra d'amener tous les écoliers qui sont sur le trajet plus facilement à pied à l'école. Par rapport au trottoir dont vous parlez et le parking qui pose problème, cela est étudié en commission technique. Ils y travaillent et c'est à bout touchant. Au niveau des actions plus concrètes, on pourrait faire le lien avec la Cité de l'énergie. Il peut exister une journée sans voiture afin d'inciter les personnes. Nous voulons faire de l'incitation plutôt que de la répression. Il ne faut pas oublier que nous devons être attentifs à la réalité de chacun. Tout le monde n'aura pas le chemin des écoliers qui va passer tout près de chez lui ou de chez elle. »

Monsieur Stéphane Oberson répond en ces termes :

« J'attends des actions de la part de l'école et bien-sûr aussi de votre autorité. Je prends acte de votre réponse et je serai attentif au résultat. Je ne manquerai pas de revenir si nécessaire. »

Monsieur Romain Glasson intervient en ces mots :

« Une question pour notre ministre des finances. Nous avons abordé ce soir à différentes reprises les effets de la mise en place de MCH2, je voudrais juste savoir, quelles stratégies de communication et d'information le Conseil communal souhaite mettre en place au sein du Conseil général pour faire une évaluation claire de l'impact surtout pour anticiper les années à venir. Quand est-ce qu'il sera possible de pouvoir obtenir un peu plus de clarté sur ces éléments ? On comprend bien que cela n'est pas possible pour cette année. »

Madame la Syndique répond en ces mots :

« Nous avons déjà un peu abordé le sujet des effets MCH2 ce soir avec la réévaluation du patrimoine administratif. Dans un deuxième temps, viendra aussi la réévaluation du patrimoine financier. Cela va nous amener plus de transparence au niveau de nos comptes communaux, cela va nous rapprocher de ce qu'on appelle dans le jargon la réalité économique des chiffres. A l'actif, nous allons retrouver notre patrimoine avec sa valeur comme si on n'avait pas fait d'amortissement supplémentaire ces vingt dernières années. Au-delà de ça, les autres effets seront plutôt visibles au moment de la présentation des comptes. Avant la présentation des comptes 2022, il n'y aura pas grand-chose qui va changer. Nous allons essayer de communiquer au mieux afin de vous amener des éléments concrets le plus tôt. Mais les principaux éléments seront vraiment au niveau des comptes 2022. Vous aurez des comptes complètement remaniés avec une annexe très fournie, un tableau de flux de trésorerie, des différents tableaux qui vont vous amener beaucoup d'informations afin de comprendre et analyser les comptes communaux. »

Monsieur le Vice-président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Vice-président demande si quelqu'un souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Monsieur Louis Pittet intervient en ces mots :

« C'est au sujet des zones 30 km/h. Je suis peut-être le premier qui suis concerné et je fais au maximum pour respecter ces zones 30 km/h. Je ne fais pas d'excès de vitesse car ce que je n'aime pas payer dans ma vie ce sont des impôts et des amendes. Dans notre quartier, nous avons mis une zone 30 km/h comme dans beaucoup de quartiers de notre village. Ce sont surtout les demandeurs de ces zones qui ne les respectent pas. On perd à peine 12 secondes lorsqu'on roule à 30 km/h. Par la suite, le voisinage se plaint et la commune installe des éléments supplémentaires pour essayer de freiner encore plus les zones 30 km/h. Cela va se passer peut-être dans différents quartiers de Riaz mais je trouve regrettable que les demandeurs sont les premiers qui ne respectent pas ces indications. »

Madame Sylvie Bosson répond en ces mots :

« Je ne connais pas l'identité des gens qui ne respectent pas les zone 30 km/h. Le Conseil communal met des choses en place et il y a beaucoup de remarques. L'importance de la sécurité est la priorité du Conseil communal. Il y a certaines zones 30 km/h acceptées par le canton où il y a certains accrochages et des plaintes. On se doit de mettre des choses en ordre pour assurer la sécurité de la mobilité douce. S'il y a des endroits sensibles, le service technique met des choses en place. »

Monsieur Louis Pittet ajoute ceci :

« C'était un complément car il y a des voisins qui arrêtent des voitures parce qu'ils ne respectent pas ces zones 30 km/h. Le concerné répond qu'il faut voir avec la commune. »

Madame Sylvie Bosson répond que le Conseil communal fera appel à la police locale au besoin.

Madame Stéphanie Klaus intervient en ces mots :

« La commission culture, sports et générations s'est donnée comme mission d'être une force de proposition de projets visant à rassembler et mélanger la population, afin de lui assurer une bonne qualité de vie et un

épanouissement, pour toutes ses tranches d'âges. Elle fait en sorte que des décisions concrètes soient prises dans un délai raisonnable par le pouvoir exécutif communal. »

Le repas multiculturel fait partie du premier wagon de projets qui émergeront. Il s'agit de rassembler les citoyen·ne·s de la commune autour d'un repas où chaque nationalité participante proposera un repas typique de sa région. Elles seront aussi invitées, si elles le souhaitent, à présenter une animation de leur choix - musique, chanson, danse, poésie, etc. qui agrémentera la journée. Une spécialité et une animation gruériennes sont également prévues.

Notre souhait est de rassembler la population durant un événement festif qui permettra de découvrir un peu de la culture de nos voisines et voisins et de favoriser les échanges nécessaires au bon vivre ensemble.

La commission culture, sports et générations mettra sur pied ce repas conjointement avec la commission des naturalisations pour mutualiser nos forces, nos contacts et nos réseaux. Nous sommes ravis·e·s de cette collaboration.

Cette manifestation aura lieu à la fin du printemps prochain et nous invitons d'ores et déjà chaque personne ici présente à y prendre part. La date vous sera communiquée dès que la réservation sera faite puis chaque ménage recevra une invitation via les canaux de communication communaux (tout-ménage, application iGruyère, site internet).

Nous remercions le Conseil communal de soutenir financièrement ce projet en prenant en charge, entre autres, la nourriture afin que chaque personne présente puisse déguster ces plats gratuitement. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président remercie les intervenants de remettre leurs écrits soit de main à main avant de quitter la salle soit par courriel à Madame Diana Santos au plus tard jusqu'au lendemain midi.

Avant de clore la séance, Monsieur le Vice-président passe la parole à Monsieur Antonin Charrière.

Monsieur Antonin Charrière intervient en ces mots :

« Au nom de la Commune de Riaz, il me revient l'honneur de féliciter nos nombreux élus communaux qui se sont présentés aux dernières élections du Grand Conseil. Avec 6 candidates et candidats ayant toutes et tous obtenus d'excellents résultats, notre Commune a été très fièrement représentée. Si l'on excepte Bulle et Charmey, Riaz est la seule commune qui peut se targuer d'avoir aujourd'hui deux députés. Mieux, nous sommes même en droit d'en espérer plus dans les prochaines années avec les excellents résultats obtenus par nos autres candidats en tête de listes. Plus que les chiffres, nous nous réjouissons de pouvoir continuer de bénéficier d'un véritable relai avec le Canton puisque c'est indispensable aujourd'hui au sein du Conseil communal. Notre autonomie s'amenuise et tout semble se jouer au Canton, au sein du district ou au sein des associations de communes. Nul doute que nos deux députés sauront défendre au mieux les intérêts du Canton durant ces cinq prochaines années mais aussi ceux de notre commune et de porter la voix de Riaz.

Ainsi, au nom de la Commune, je félicite pour leur engagement et leur motivation sans faille, Mesdames Anne Favre-Morand, Catherine Beaud, Sophie Moura et Joséphine Uldry ainsi que Messieurs Pierre Mauron et Louis Pittet et je vous propose de les applaudir.

Pour terminer, j'adresse des félicitations toutes particulières à nos deux députés, notre Syndique Catherine Beaud et notre Conseiller général Pierre Mauron. Honneur aux dames, Madame la Syndique, Chère Catherine, quelle année pour toi-même si ce n'est pas vraiment une surprise pour nous. Ton élection vient récompenser ton engagement sans relâche pour la Commune. L'expérience et les nombreuses compétences que tu as acquises ainsi que ta bonne humeur et ta joie de vivre que tu nous partages au

quotidien. A la suite des élections, les dirigeants du Centre ont reconnu que la préparation à la succession du siège de Georges Godel avait été trop tardive et qu'ils ne feraient pas la même erreur. Je ne serai ainsi pas surpris que ton téléphone sonne durant cette législature et d'ici-là, nous te souhaitons une excellente et enrichissante législature.

Deuxième élu que l'on oublierait presque puisqu'il siège au Grand Conseil depuis 2006 déjà. Félicitations à Pierre Mauron pour sa brillante réélection. Multipliant les casquettes et les fonctions politiques, débutant sa quatrième législature en tant que député, notamment chef de groupe du PS durant 12 ans, certainement l'un des députés les plus actifs et influents du parlement fribourgeois, félicitations à toi.

En guise de remerciements, nous vous offrons un petit présent. »

Monsieur le Vice-président passe la parole à Madame la Syndique :

« Monsieur le lieutenant de Préfet et futur Préfet,
Cher Vincent,

C'est avec un immense honneur et beaucoup de plaisir que nous t'accueillons ce soir à notre séance du Conseil général.

Nous avons eu la chance de trouver ce créneau de libre dans ton agenda et nous te remercions de ta présence.

Au nom de la Commune de Riaz, nous tenions à te féliciter sincèrement pour ta brillante élection à la Préfecture de la Gruyère, avec 68.3% des voix, le dimanche 28 novembre dernier.

21^{ème} Préfet de la Gruyère, 2^{ème} Préfet Riazois, après Placide Meyer... Wouah, quelle fierté pour notre commune de pouvoir compter, parmi ses citoyens, Monsieur le Préfet, du plus beau district du canton.

Marié et papa de trois enfants, tu as obtenu une licence en droit à l'Université de Fribourg en 2002, puis ton brevet d'avocat en 2005. Engagé pour les intérêts de ta région depuis de nombreuses années, tant au niveau associatif, professionnel que politique, tu as toujours su, avec facilité et prestance, porter plusieurs casquettes, avec entre autres :

- Président des Jeunes Libéraux-radicaux de La Gruyère
- Président de la commission financière de Riaz
- Président du Cercle PLR de Riaz,
- Membre du comité d'organisation des RJG 2017
- Membre du comité d'organisation de la Fête cantonale de lutte
- Sans oublier, bien évidemment, 1^{er} président du Conseil général de Riaz

Nous nous souvenons du rôle primordial que tu as joué dans la mise en route dans ce 1^{er} échelon de la politique communale et avons été témoin de toute l'énergie, la motivation et la détermination que tu as mises dans le lancement de cette nouvelle institution. Tu as d'ailleurs été l'acteur principal de l'élaboration du règlement du Conseil général.

Une année de présidence pendant laquelle tu as mis en lumière tes nombreuses qualités : parfaite maîtrise des dossiers, charisme et droiture mais aussi ouverture d'esprit, écoute et diplomatie.

Nul doute que tu sauras être l'homme de la situation, conscient des responsabilités qui t'incombent, car cette nouvelle fonction s'annonce lourde, mais passionnante. Notre district est ainsi entre de bonnes mains ; tu as

toutes les compétences requises pour assurer la continuité et intégrer les préoccupations actuelles, mise en œuvre du plan directeur régional, environnement, culture & jeunesse, politique des aînés, mobilité.

Nous pouvons être toutes et tous admiratifs de ton magnifique parcours politique. Nous te souhaitons nos meilleurs vœux pour ce nouveau challenge qui saura assurément répondre à tes attentes. Nous sommes convaincus que, pour reprendre tes paroles, désormais le seul intérêt qui t'anime, sera celui de la Gruyère. Encore un petit mot pour annoncer que la population riazoise sera conviée à une réception organisée par la commune en ton honneur au printemps prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

Voilà, il ne me reste plus qu'à te remettre, au nom de la Commune de Riaz, un petit présent.

Je termine en vous souhaitant une merveilleuse fin de soirée et, avec un peu d'avance, de très belles fêtes de fin d'année. »

Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique et passe la parole à Monsieur Vincent Bosson.

Monsieur Vincent Bosson intervient en ces mots :

*« Bonsoir à toutes et tous, Monsieur le Vice-président,
Madame la Syndique,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Chers amis,*

Tout d'abord merci de m'avoir invité à cette séance. Ça me fait tout drôle d'être parmi vous. Cela m'évoque surtout beaucoup de beaux souvenirs qui datent un peu maintenant mais beaucoup de souvenirs d'avoir participé avec bon nombre d'entre vous qui étaient déjà là à la précédente législature. Nous avons ensemble mis en œuvre ce Conseil général. C'était une magnifique aventure et je vous félicite toutes et tous et je vous souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction qui est extrêmement importante et enrichissante. Elle est enrichissante parce qu'on l'a vu, elle a suscité beaucoup de vocations. Pour ceux qui ont suivi la campagne du Conseil général en 2015, des arguments de campagne étaient qu'il fallait susciter des vocations. Alors quand on voit la composition du Conseil communal aujourd'hui, avec presque la moitié des nouveaux Conseillers communaux qui ont eux-mêmes siégé au Conseil général. On s'aperçoit qu'il s'agit d'une promesse de campagne qui est respectée et qu'on encourage vivement à poursuivre sur cette lancée.

Il est clair que la campagne a été longue et rude. Elle a été faite de rebondissements surtout au premier tour. Le deuxième tour était peut-être un peu plus dans le contenu et dans le fonds. Il a été très fair-play et respectueux et aujourd'hui c'est un honneur d'avoir été élu à cette fonction de Préfet de la Gruyère. Cette fonction va m'allumer à partir de maintenant. Il y a un temps pour la campagne électorale mais il y a surtout un temps pour le travail et le travail ne va pas me manquer. Nous avons beaucoup de gros dossiers, des dossiers extrêmement importants pour la Gruyère ces 10-15-20 prochaines années. J'ai la chance maintenant de pouvoir m'y atteler maintenant corps et âme. Je vais donc m'atteler à tous ces dossiers mais je vous l'assure je ne vais jamais oublier Riaz. Il y aura toujours un morceau de Riaz à l'intérieur de moi. En tout cas Riaz fait partie de ma personnalité et de mon cœur. Je vous souhaite une bonne continuation. Merci beaucoup pour vos beaux mots. Merci Madame la Syndique pour cet hommage qui m'a beaucoup touché. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et me réjouis de poursuivre cette soirée en votre compagnie. »

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Vincent Bosson et passe la parole à Madame la Syndique.

Madame la Syndique intervient en ces mots :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« La Commune organise un verrée de Noël le 21 décembre prochain où vous êtes cordialement invités. »

Monsieur le Vice-président clôt la séance en ces mots :

« Au terme de cette dernière séance de l'année 2021, je tiens à vous adresser, chers collègues du Conseil général, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ainsi qu'à tout le personnel communal un chaleureux merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur de notre commune.

Dès la fin de la séance, je vous rappelle qu'un apéritif est organisé à la salle des Combles, au premier étage de ce bâtiment. Conformément au courriel reçu hier par Madame Diana Santos, le certificat correspondant à la règle des 2G, à savoir les personnes vaccinées ou guéries, vous sera demandé à l'entrée de la salle. Nous regrettons les nouvelles directives imposées.

Je ne saurais terminer cette séance sans vous souhaiter à vous toutes et tous présents dans la salle de belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour l'année 2022 !

Il est 22 heures 32 et je lève la séance du Conseil général du 7 décembre 2021. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle fin de soirée. »

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

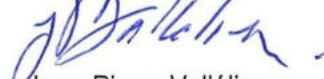
La Secrétaire



Diana Santos



Le Vice-président



Jean-Pierre Vallélian

Le Secrétaire du procès-verbal



Hugo Delabays